

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE**

Séance du 5 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf et le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 28 mai 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESTASTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusés représentés : MM. Lilian GAILLARDET, Michel MALBET et Philippe PECASTAINGS ont donné respectivement pouvoir à MM. Raymond POUYANNÉ, Jean Yves BUSSIRON et Bernard SALLABERRY.

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

Objet : Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays Basque met à disposition de la Commune de GUICHE un agent pour réaliser l'entretien des locaux scolaires et de la mairie.

Il propose au Conseil Municipal de remplacer cette mise à disposition par la création d'un emploi permanent à temps non complet (14 heures hebdomadaires) d'adjoint technique pour assurer les fonctions d'entretien des locaux scolaires, périscolaires et des autres bâtiments communaux.

La création de l'emploi prendrait effet au 1^{er} septembre 2019.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} septembre 2019, d'un emploi permanent à temps non complet (14 heures hebdomadaires) d'adjoint technique pour assurer les fonctions d'entretien des locaux scolaires, périscolaires et des autres bâtiments communaux,

ADOpte la modification du tableau des effectifs figurant en annexe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2019.

Fait et délibéré à GUICHE, le 5 juin 2019

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le **- 1 JUIL. 2019**

COMMUNE
DE
GUICHE

Tableau des emplois de la Commune de GUICHE au 1^{er} septembre 2019

(adopté par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2019)

Emplois permanents	Grades correspondants	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen
Secrétaire de mairie	Administratifs : - Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	Temps complet
Secrétaire administrative	- Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	Temps complet
Agent d'entretien polyvalent	Techniques : - Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	Temps complet
Agent d'entretien polyvalent	- Adjoint technique	C	1	1	Temps complet
Cantinière scolaire	- Adjoint technique	C	1	1	Temps non complet (20 heures 30 minutes)
Agent d'entretien école	- Adjoint technique	C	1	1	Temps non complet (16 heures 30 minutes)
Agent d'entretien	- Adjoint technique	C	1	1	Temps non complet (14 heures)
Directeur ALSH Animateur	Animations : - Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	Temps complet
Animateur	- Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	Temps non complet (21 heures 45 minutes)
Animateur périscolaire	- Adjoint d'animation	C	1	1	Temps non complet (18 heures 30 minutes)